



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 mai 2015

L'association Arborus et le Club du Label Egalité qui regroupe les entreprises ayant le label Egalité, sont inquiets du projet de loi proposé par le ministre François Rebsamen concernant la simplification du Code du Travail en matière de formalités pour les entreprises.

En effet, cette réforme consiste à vider de tout son sens le dispositif mis en place au fil des ans, pour la mise en œuvre de la politique d'égalité professionnelle dans les entreprises à compter de 50 salarié-e-s.

Notre expertise en matière d'égalité professionnelle démontre que les entreprises qui sont engagées dans des politiques à long terme en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les métiers et à tous les niveaux hiérarchiques, connaissent des seuils de performance supérieurs aux autres. En témoigne leur engagement dans le label Afnor en France, et dans le label européen et international de Bureau Veritas Certification porté par le Fonds de dotation Arborus.

**Nous sommes prêt-e-s à témoigner de l'intérêt de la réalisation d'un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes comme base de la stratégie RH d'une entreprise** et non pas de sa fongibilité dans un ensemble de statistiques plus global.

**Nous sommes prêt-e-s à témoigner de l'importance du fonctionnement d'une Commission Égalité professionnelle dans les entreprises dès 200 salarié-e-s et même en deçà**, afin de bénéficier de l'adhésion des partenaires sociaux et/ou des représentant-e-s du personnel.

A défaut de ces outils, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut pas être visible, comptabilisée, et regardée avec des indicateurs concrets pour vérifier ses progrès.



Nous demandons, dans le cadre de la réforme proposée par le gouvernement, que le rapport de situation comparée soit la base de tous les dispositifs RH de comptage des seniors, des juniors, du handicap, des conditions de vie au travail, etc.

Nous demandons, plutôt que la disparition du RSC ou sa fongibilité, sa revalorisation pour qu'il devienne l'outil majeur et central d'une base de données unique.

Arborus a été fondée par Cristina Lunghi, sur la base de constats pragmatiques et sur une proposition de changement de système d'organisation de la Société à partir de la déspecialisation des rôles sociaux hommes-femmes, de la valorisation des talents féminins en particulier et des différences en général. Reconnue pour son expertise à la fois sur le plan national et européen, Arborus depuis sa création participe au débat public sur ces sujets et est un lien privilégié entre le monde de l'entreprise et les pouvoirs publics. Ainsi Arborus a contribué à toutes les grandes avancées législatives des 15 dernières années.

Cristina Lunghi a été chargée de mission en 2003 et 2004 auprès de Nicole Ameline, Ministre de l'Egalité et de la Parité, pour l'élaboration du Label Egalité, lancé par le gouvernement français en 2004 et délivré par AFNOR Certification. Depuis 2006, elle anime le Club du Label Egalité, inauguré en 2006 au Ministère en présence des entreprises détentrices de ce label.

**Contact :**

Cristina Lunghi, Présidente d'Arborus

[arborus@arborus.org](mailto:arborus@arborus.org)

tél : 0609181370